

Le 16 mars 2017

[Traduction]

Enfants à risque

M. Higgs : Le vice-premier ministre a fait des observations qui ont semblé assez épouvantables. Les observations en question portaient sur la mort de 53 enfants à risque. Je crois que les observations du vice-premier ministre ne reflètent ni ce qu'il pense vraiment ni la position de son gouvernement. En tant que chef, je sais que, pour assurer une bonne direction, il faut appuyer et encourager les membres de son équipe s'ils doivent réparer leurs erreurs. C'est dans un tel esprit de direction que je demande au premier ministre d'appuyer son vice-premier ministre afin que celui-ci présente de sincères excuses pour les observations qu'il a faites. J'espère que le premier ministre et son gouvernement se joindront à moi et à l'équipe de l'opposition officielle en s'engageant de façon impartiale et sincère à accomplir un meilleur travail pour protéger les personnes les plus vulnérables. Merci.

[Original]

L'hon. M. Gallant : C'est un sujet qui est très important pour les gens du Nouveau-Brunswick ; c'est un sujet qui est, si vous voulez, dans la sphère publique depuis plus d'une décennie. La province a réagi, et je suis très fier que les gouvernements précédents aient aussi réagi. Comme vous le savez, un rapport a été rédigé sur le sujet vers 2008 ou 2009, si je ne me trompe pas. Il contenait des recommandations sur la façon d'améliorer le système pour faire en sorte que ces situations terribles n'arrivent pas ou du moins qu'elles arrivent de façon moins fréquente. Plusieurs gouvernements ont mis en oeuvre ces recommandations, et nous sommes très fiers du fait que plusieurs gouvernements l'aient fait. Je peux vous dire que ce gouvernement va continuer à s'assurer que nous faisons tout notre possible pour protéger les enfants et les personnes les plus vulnérables de la province. Merci.

[Traduction]

Impôt foncier

M. Higgs : Pourquoi le premier ministre a-t-il empêché le ministre de Services Nouveau-Brunswick de répondre à des questions sur la situation concernant l'impôt foncier?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je pense que c'est un peu malheureux que l'opposition passe tellement de temps à se plaindre de qui parle ou de qui répond aux questions. Tout d'abord, c'est vraiment drôle parce que, hier, j'ai souligné le fait que les parlementaires du côté de l'opposition étaient frustrés que je me lève pour répondre aux questions au lieu que ce soit un ministre, alors que, ce matin, le député de Carleton-York est en train de dire que je ne réponds pas aux questions. Je l'ai souligné hier, car je trouvais cela tellement drôle. Je me doutais que cela allait arriver, mais je ne peux pas croire que cela est arrivé seulement 24 heures après une telle déclaration.



Notre gouvernement est transparent, et nous sommes très fiers de répondre aux questions. Nous avons un Cabinet et un caucus dont les membres sont fiers du travail que nous faisons pour faire avancer l'économie, l'éducation et la santé de notre province. Comme premier ministre, cela me fait très plaisir de répondre aux questions. De plus, tous les ministres sont très fiers de répondre aux questions de l'opposition concernant les priorités que sont l'éducation, la santé et, bien sûr, l'économie, que nous faisons progresser ici, dans la province.

[Traduction]

M. Higgs : La question est simple. Je vais poursuivre et demander que me soit fournie une réponse simple. Le ministre de Services Nouveau-Brunswick serait-il autorisé à répondre simplement par un oui ou par un non et à reconnaître ainsi le gros problème que posent les avis d'évaluation foncière envoyés aux gens du Nouveau-Brunswick? Un simple oui ou un simple non de la part du ministre suffirait. Le premier ministre le permettra sûrement.

L'hon. M. Gallant : Je pense vraiment que les questions posées par l'opposition sont certainement à propos et reflètent les priorités de la population du Nouveau-Brunswick. Si vous ne l'aviez pas compris, c'était du sarcasme.

Le gouvernement qui représente la population du Nouveau-Brunswick travaille très fort pour faire progresser l'économie, l'éducation et les soins de santé. Ce gouvernement inclut tous les ministres au sein du Cabinet. Les ministres seraient très contents de répondre à toute question de fond que voudra poser aujourd'hui le chef de l'opposition. S'il veut passer tout le temps qui lui est accordé à demander pourquoi certaines personnes répondent à certaines questions, c'est correct. Nous aimerions toutefois discuter des priorités de la population de la province.

Les gens du Nouveau-Brunswick veulent que nous investissions dans des mesures visant à améliorer nos systèmes d'éducation et de soins de santé et ils veulent que nous améliorions les politiques et que nous réalisions des investissements stratégiques afin de favoriser la croissance économique. Voilà exactement ce que nous faisons. En tant que groupe, nous serions très contents de répondre à toute question du chef de l'opposition, et il nous tarde de tenir un vif débat sur les priorités de la population de notre province.

M. Higgs : Nous croyons que l'impôt foncier est une grande priorité pour la population de la province. Nous avons entendu de la part de gens d'un peu partout qu'ils sont très préoccupés par leur évaluation. Le ministre acceptera-t-il de prolonger le délai pour permettre à tous les gens du Nouveau-Brunswick d'interjeter appel de leur évaluation? Le ministre attirera-t-il l'attention des gens d'un bout à l'autre de la province sur le fait qu'un problème persiste et qu'aucune explication détaillée n'a encore été fournie à cet égard? Puis-je demander au ministre de répondre, s'il vous plaît?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : C'est un plaisir pour moi de répondre à cette question posée par le chef de l'opposition. Comme ce dernier a déjà été ministre des Finances dans le gouvernement précédent, il devrait savoir — oui, il devrait savoir — que, lorsqu'il y a des erreurs dans le système, les gens peuvent appeler et communiquer avec les bureaux de Services Nouveau-Brunswick. Peu importe à quel moment de l'année, s'il y a effectivement erreur, celle-ci sera corrigée.



Je suis tout simplement surpris que le chef de l'opposition, un ancien ministre des Finances, ne sait pas que le système de réévaluation s'applique simplement lorsqu'il s'agit d'une question d'interprétation. Toutefois, s'il s'agit d'une erreur, il n'y a pas de problème, les gens peuvent appeler Services Nouveau-Brunswick en tout temps, et vous pouvez être assurés que, s'il y a effectivement erreur, elle sera corrigée.

[Traduction]

M. Higgs : Je crois que c'est le député de Saint John Harbour qui est ministre de Services Nouveau-Brunswick. Je vais reposer la question : Le ministre de Services Nouveau-Brunswick acceptera-t-il de prolonger le délai pour permettre à tous les gens du Nouveau-Brunswick d'interjeter appel de leur évaluation? Attirera-t-il l'attention des gens d'un bout à l'autre de la province sur le fait qu'un problème persiste — problème dont nous sommes tous bien conscients et que le gouvernement reconnaît finalement — et fournira-t-il une explication détaillée à cet égard? Merci.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Donc, je vais répéter ma réponse, puisque le député ne semble pas comprendre. Effectivement, les gens peuvent, en tout temps, pas seulement à la fin de l'année, communiquer avec le personnel de Services Nouveau-Brunswick et demander une réévaluation.

Cela dit, j'aimerais souligner que notre gouvernement reconnaît le problème, et, comme je l'ai dit hier : Une erreur, c'est une erreur de trop. Toutefois, nous travaillons à régler le problème. Cependant, j'aimerais souligner ceci : Lorsque le chef de l'opposition était ministre des Finances, selon lui, le système était juste et équitable. Or, en ce qui a trait à ce système juste et équitable, en 2014, on ne parlait pas de 2 400 erreurs, mais bien de 8 941 erreurs ; un système juste et équitable, selon le chef de l'opposition.

[Traduction]

M. Higgs : Il semblerait que la loyale opposition de Sa Majesté n'a pas d'autre choix que de demander à tous les gens du Nouveau-Brunswick d'interjeter appel de leur évaluation foncière s'ils ont constaté une augmentation cette année. Nous entendons parler de montants d'évaluation qui ont beaucoup diminué après avoir fait l'objet d'un appel. Étant donné que le gouvernement refuse d'attirer l'attention du public sur la question ou de prolonger le délai pour tous les gens du Nouveau-Brunswick, il semble que nous devons interjeter appel d'un bout à l'autre de la province pour empêcher le gouvernement de percevoir des millions de dollars en impôt — pratique qu'il adopte très souvent dans tous les secteurs — et d'assujettir par erreur les propriétaires résidentiels et fonciers du Nouveau-Brunswick à une telle charge fiscale. Le premier ministre a-t-il une solution de rechange à proposer, ou est-ce trop demander que le ministre compétent réponde?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Le chef de l'opposition ne cessera jamais de me surprendre. Comme vous le savez, nous en sommes au 14 mars, et il y a 3 400 demandes de révision. Je vous signale que, en 2014, lorsque le chef de l'opposition était ministre des Finances, il y a eu 6 950 demandes et, en 2013, il y en a eu 7 300, et je pourrais continuer.



Ce que je veux dire, c'est que le chef de l'opposition veut faire une tempête politique. Comme je l'ai dit plus tôt, nous reconnaissons qu'il y a un problème. Toutefois, ce que nous devons constater, c'est qu'il y a une amélioration. Ce n'est pas parfait, mais il y a de l'amélioration. Pourquoi ne prolongeait-il pas les délais lorsqu'il disait que le système était juste et équitable? Pourquoi ne faisait-il rien? Cela fait deux jours que j'attends une réponse.

[Traduction]

M. Higgs : Si nous ne sommes pas en mesure d'obtenir une réponse du ministre responsable, il nous faudra peut-être envoyer une lettre à Jack Keir. M. Keir pourra peut-être nous répondre.

Heureusement pour les gens du Nouveau-Brunswick qui ont accès à Internet, il est possible de faire appel d'une évaluation en ligne. J'ai communiqué le lien sur Facebook et Twitter et j'invite tous les membres de l'équipe de l'opposition, notre équipe PC, à en faire autant. Le ministre responsable, le premier ministre, le ministre de l'Environnement ou quiconque autorisé à prendre la parole — ou Jack Keir, s'il est présent à la Chambre — va-t-il... Pourrions-nous favoriser l'utilisation d'un processus d'appel en ligne? Certaines des personnes en question diffuseraient-elles un lien menant au processus d'appel en ligne et demanderaient-elles que tous les membres du caucus en fassent autant?

Nous ne demandons que de l'ouverture et de la transparence, des principes dont le gouvernement actuel a si souvent parlé ; celui-ci tarde toutefois à donner une explication raisonnable et transparente concernant le gâchis des évaluations foncières, gâchis dont il est responsable. Tout ce que nous voulons, c'est appliquer concrètement ces principes pour une fois et prolonger le délai afin d'assurer l'équité pour tous les gens du Nouveau-Brunswick, car le tout préoccupe les gens du Nouveau-Brunswick.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Le chef de l'opposition, ancien ministre des Finances, devrait savoir que, lorsqu'il y a des erreurs, il n'y a pas de question de délai. Je ne sais pas dans quelle langue je dois le dire, mais, malheureusement, je ne parle pas le chinois. Toutefois, ce que je peux constater est ceci : En 2011, il y a eu 8 801 cas problématiques ; en 2012, il y en a eu 9 472 ; en 2013, il s'agissait de 7 791, alors que, en 2014, le nombre a été de 8 941. Toutefois, selon le chef de l'opposition, le système était juste et équitable. À cette époque, aucun des parlementaires du côté de l'opposition actuelle n'a parlé de prolonger les délais.

Notre position est claire : S'il y a des erreurs, nous sommes prêts à écouter les gens et à faire les modifications qui s'imposent. Je répète donc ma question au chef de l'opposition : Où était-il durant toutes ces années? Alors qu'il n'a rien fait à l'époque et que le problème se résorbe lentement, il voudrait maintenant régler un problème qui existait surtout à son époque.

[Traduction]

Politiques et pratiques du gouvernement

M. Higgs : Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pourrait peut-être répondre à la question qui suit. J'espère que le premier ministre comprend que, en ce moment, il ne s'agit pas d'une question d'erreur. La gestion par le gouvernement des erreurs dans les évaluations, là



est la question. Comme dans le cas de la plage Parlee, le gouvernement dirigé par le premier ministre a changé à plusieurs reprises de version et n'a été ni ouvert, ni transparent, ni, bien entendu, responsable. Le premier ministre voit-il le lien entre sa gestion des évaluations foncières et le scandale de la plage Parlee?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Oui, le lien m'apparaît évident. J'ai indiqué plus tôt toutes les erreurs qui avaient été commises sous le gouvernement précédent ainsi que son inaction. Également, comme vous le savez, j'ai toujours considéré que la plage Parlee était d'abord et avant tout une question de santé publique et également d'économie. Malheureusement, je dois constater que le lien entre les deux, c'est que le précédent gouvernement n'a rien fait. Il y a eu quelque 9 000 problèmes en ce qui a trait à l'évaluation durant le mandat du gouvernement précédent, mais rien n'a été fait.

Durant la même époque, à la plage Parlee, 52 avis de bon indice de qualité de l'eau ont été affichés, alors que cela aurait dû être zéro. De plus, des avis de pauvre indice de qualité de l'eau ont été affichés pendant 20 jours, alors qu'ils auraient dû l'être pendant 62 jours. Oui, je vois une constante : c'est l'inaction de l'opposition actuelle, lorsque son gouvernement était au pouvoir.

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre. Je rappelle à l'ordre le député de Sussex-Fundy-St. Martins.

M. Higgs : Je suppose que vous pouvez hausser le ton, répéter les mêmes propos et espérer ainsi leur donner un autre sens. Un magnétophone ferait la même chose.

Le scandale lié à la qualité de l'eau à la plage Parlee a déjà grandement terni la réputation de notre province en tant que destination touristique. Le scandale a aussi ébranlé la confiance des gens dans notre système de santé publique. La dernière manoeuvre du ministre de la Santé, soit de se récuser, n'a fait qu'attirer plus d'attention sur tout le gâchis. Le ministre de l'Environnement donne aux médias des justifications concernant la situation. Il a affirmé que le tout était survenu pour une raison ou pour une autre, mais qu'il ne pouvait pas donner la raison exacte, car il avait entendu beaucoup d'explications. Est-il surprenant qu'il n'ait pas obtenu l'emploi pour lequel il avait postulé à la Cour suprême? Le premier ministre assumera-t-il personnellement la responsabilité du gâchis qu'il a créé? Merci.

L'hon. M. Gallant : Je pense que le chef de l'opposition est un peu frustré, et je pense qu'il devrait probablement se calmer un peu parce qu'il commence à tenir des propos assez insultants à l'égard des gens de ce côté-ci. Je comprends. Je comprends. Il est frustré. Il essaie de poser des questions de différentes façons. Dominic Cardy écrit ses questions. Le chef de l'opposition espère que celles-ci sonneront juste, mais ce n'est pas le cas. Je comprends. Je comprends que le caucus de l'opposition est contrarié parce que c'est Dominic Cardy qui écrit les questions et que le tout ne mène nulle part. Je comprends cela.

Je dois poser la question suivante au chef de l'opposition. J'ai écouté les déclarations de députés et je viens d'écouter la question du chef de l'opposition. Veut-il que nous saisissons de nouveau du dossier le ministre de la Santé pour qu'il puisse répondre aux questions? Pendant de nombreuses semaines, les



gens d'en face ont dit que le ministre de la Santé devait être dessaisi du dossier. Le ministre de la Santé a souvent consulté le commissaire aux conflits d'intérêts. Dès que le commissaire aux conflits d'intérêts a conseillé au ministre de la Santé de se récuser en raison de l'apparence de conflit d'intérêts, celui-ci l'a fait. L'opposition estime-t-elle que nous devrions demander au ministre de la Santé de se « dérecuser », s'il s'agit là d'un vrai terme?

M. B. Macdonald : Il est triste que l'opposition doive rappeler au premier ministre que, globalement, la fonction de la Chambre est de veiller à ce que le gouvernement rende compte de ses décisions. Par conséquent, nos questions s'adressent au ministre de la Santé et portent sur des décisions qu'il a déjà prises, soit sur des décisions qu'il a prises au cours des trois dernières années. Il peut bien se récuser, mais il demeure qu'il siège ici aujourd'hui à l'Assemblée législative dans l'unique but de fournir des réponses aux gens du Nouveau-Brunswick quant aux gestes qu'il a posés ou qu'il n'a pas posés.

Monsieur le premier ministre, vous vous trompez quelque peu. Vous dites que vous consultez le commissaire aux conflits d'intérêts depuis trois ans, que vous lui présentez les mêmes renseignements et que, pendant trois ans, l'avis du commissaire est resté le même, mais pourquoi donc l'avis a-t-il changé?

L'hon. M. Gallant : J'ai deux ou trois éléments à soulever. J'ai expliqué ce qui suit hier. Le ministre de la Santé a consulté le commissaire aux conflits d'intérêts, et, au cours de la période visée, il y a eu trois commissaires qui ont fourni le même avis sur la situation entourant la qualité de l'eau à la plage Parlee. Selon l'avis qu'a reçu le ministre de la Santé, il n'était pas en situation de conflit d'intérêts.

En fait, quand le gouvernement a appris qu'une recommandation pourrait être faite au sujet de l'interruption des activités d'aménagement dans la région — dès que cela s'est produit —, nous étions convaincus que le ministre de la Santé devait consulter de nouveau le commissaire aux conflits d'intérêts pour voir s'il n'y avait toujours pas de conflit d'intérêts. C'est exactement ce que le ministre a fait. Il n'y avait toujours pas de conflit d'intérêts. Toutefois, le commissaire a recommandé que le ministre de la Santé se recuse en raison de l'apparence de conflit d'intérêts et c'est exactement ce qu'a fait le ministre de la Santé. Notre gouvernement a agi exactement selon l'avis formulé, et nous avons agi de manière transparente et responsable pour que les gens du Nouveau-Brunswick puissent savoir au juste comment le dossier est traité.

M. B. Macdonald : Nous comprenons maintenant mieux pourquoi le ministre de la Santé a dû se récuser, soit en raison de la possibilité d'activités d'aménagement liées à son terrain de camping de la plage de Shediac. Toutefois, un tel raisonnement ne tient pas. La question de l'aménagement est sur le tapis depuis trois ans. En fait, l'aménagement du terrain de camping est à venir. Voilà en quoi consiste tout le projet. Affirmer que l'aménagement est maintenant une préoccupation ne correspond pas aux faits. Il est question de l'aménagement depuis trois ans. La question de l'aménagement est sur le tapis depuis que le ministre en question est ministre de la Santé et qu'il prend des décisions à propos de la plage Parlee.

Je pose précisément la question suivante au ministre. Quand la question de l'aménagement a été soulevée l'été dernier... En août, au moment où le conseil municipal de Shediac a été saisi de la question de l'aménagement au terrain de camping appartenant au ministre de la Santé, celui-ci a-t-il consulté le commissaire aux conflits d'intérêts, et le commissaire a-t-il expliqué au ministre qu'il était en situation de conflit d'intérêts?



L'hon. M. Gallant : Encore une fois, il était question de l'aménagement, mais il n'était aucunement question à l'époque d'une recommandation concernant l'interruption des activités d'aménagement dans la région pendant un certain temps. Dès qu'il a été possible que le comité directeur fasse une telle recommandation, le ministre de la Santé a fait ce qu'il convenait de faire. Il a encore une fois consulté le commissaire aux conflits d'intérêts pour l'informer d'un fait nouveau et lui demander de le prendre en considération. Le commissaire a examiné le tout et a avisé le ministre de la Santé qu'il n'était pas en situation de conflit d'intérêts, mais qu'il devrait se récuser en raison de l'apparence de conflit d'intérêts. C'est exactement ce qu'a fait le ministre de la Santé. Notre gouvernement a agi exactement selon l'avis formulé.

J'aimerais rappeler au député d'en face que, lorsqu'il met tout cela en doute, lorsqu'il met en doute les avis et la chronologie, il met en fait en doute l'avis du commissaire aux conflits d'intérêts — de trois d'entre eux, en fait. En tant que gouvernement, nous avons suivi l'avis formulé. Nous avons retiré le dossier au ministre. C'était la mesure à prendre et le bon moment de le faire.

Le président : Le temps est écoulé.

M. B. Macdonald : Le fait que trois commissaires aux conflits d'intérêts ont donné le même avis au cours des trois années m'indique que quelque chose d'autre a changé. Je ne mets pas en doute les avis du commissaire aux conflits d'intérêts. Je mets en doute la transparence du gouvernement actuel.

Le premier ministre doit examiner ses faits d'un peu plus près. En fait, cela m'indique qu'il ne connaît pas le dossier, puisqu'il vient de nous dire que le sujet de l'aménagement vient d'être soulevé. Je lui ai déjà dit que le sujet de l'aménagement du terrain de camping appartenant au ministre en question a été soulevé très publiquement l'été dernier, au conseil municipal de Shediac. Le ministre en était pleinement conscient. Il était pleinement conscient que la possibilité d'aménager ou non le terrain de camping faisait l'objet de discussions au conseil municipal de Shediac en août dernier, quand les rapports sur la qualité de l'eau à la plage étaient pires que jamais. À un moment où la santé des gens du Nouveau-Brunswick était plus que jamais compromise, le sujet faisait justement l'objet de discussions au conseil municipal de Shediac. Le ministre en a-t-il discuté avec le commissaire aux conflits d'intérêts?

L'hon. M. Gallant : Je n'ai pas tenu de tels propos. J'ai dit qu'il était question de l'aménagement dans la région de la plage Parlee et que la discussion sur le sujet se poursuivait depuis un bon bout de temps. L'élément nouveau est la possibilité que le comité directeur du gouvernement recommande l'interruption des activités d'aménagement dans la région pendant un certain temps. Dès que la recommandation a été envisagée, le ministre de la Santé s'est rendu compte qu'il devrait encore une fois consulter le commissaire aux conflits d'intérêts pour lui faire part du nouveau fait, du nouvel élément, du changement. Voilà exactement ce qu'a fait le ministre de la Santé. Le commissaire a avisé le ministre de la Santé qu'il n'était pas en situation de conflit d'intérêts. Néanmoins, étant donné l'apparence de conflit d'intérêts, le commissaire était d'avis que le ministre de la Santé devrait se récuser. C'est ce qu'il a fait, et nous, en tant que gouvernement, avons agi conformément à l'avis formulé.



Étude d'impact sur l'environnement

M. Keirstead : J'aimerais poser une question au ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux à propos du projet de Camping Shediak. J'ai consulté la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* et j'aimerais faire part de ce qui suit à la Chambre :

Règlement sur les études d'impact sur l'environnement — Loi sur l'assainissement de l'environnement

[.....]

6(3) Lorsque le Ministre a reçu tous les renseignements qu'il considère nécessaires pour rendre une décision sur l'exigence ou la non-exigence de réaliser une étude d'impact sur l'environnement relativement à un ouvrage, il doit, dans un délai de trente jours rendre une décision et en aviser le promoteur qui a enregistré l'ouvrage.

Le ministre a-t-il avisé les promoteurs de Camping Shediak de sa décision concernant la tenue d'une étude d'impact sur l'environnement relativement au projet?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : D'abord, je veux remercier le député pour sa question. Vous savez, je ne vais pas entrer dans les détails d'un cas particulier, mais j'aimerais porter ceci à l'attention du député : Il existe un site où il peut constater quels sont les différents terrains de camping qui se sont inscrits afin de savoir s'il est nécessaire de faire une évaluation environnementale.

Le processus est très clair ; donc, je n'ajouterais pas grand-chose, sinon pour dire que les parlementaires du côté de l'opposition essaient de faire analyser des choses à la Chambre. Lorsque nous recevons des demandes pour différents développements, un processus impartial est fait par mon ministère, peu importe de quel développement il s'agit. Le processus est très clair, indépendant et basé sur des preuves essentielles, et, à partir de ce moment-là, des décisions sont prises. Donc, je peux assurer au député de l'opposition que tout est fait selon les règles établies.

[Traduction]

M. Keirstead : Selon ce que le ministre vient de dire, il ne respecte pas le règlement sur les études environnementales. Il doit rendre une décision concernant la réalisation d'une étude environnementale pour tout projet de terrain de camping dans la province. La question visait spécifiquement le projet concerné. Je suppose que la question est la suivante : Pourrait-il y avoir des considérations relatives aux règlements de zonage, à la cartographie, à l'aménagement du terrain ou à la description? Y a-t-il quoi que ce soit qui empêche la réalisation d'une évaluation du genre? Y a-t-il des considérations inhabituelles? S'agit-il de questions que le ministre examine effectivement ou les décisions sont-elles toutes prises par le ministère?

La loi prévoit clairement : « Lorsque le Ministre ». Il s'agit bien du ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, car le tout porte à confusion.



[Original]

L'hon. M. Rousselle : Comme je l'ai dit plus tôt, je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails d'un cas particulier. J'invite tout simplement le député d'en face à consulter ce qui est publié sur le site du ministère. Vous pouvez être assuré que les règles sont suivies. Je n'ai rien d'autre à ajouter. Merci beaucoup.

[Traduction]

M. Keirstead : Pour ce qui est du cas en question, si une étude d'impact sur l'environnement est réalisée, par exemple, puis-je la trouver sur le site Web?

[Original]

L'hon. M. Rousselle : De nouveau, j'invite le député d'en face à consulter les informations qui sont publiées. Encore une fois, je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails d'un projet qui ont été ou non soumis et quelles ont été les informations données dans un cas ou l'autre. Vous comprenez que je n'ai aucunement l'intention de faire cela, mais je remercie quand même le député d'en face de sa question.

[Traduction]

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

Politiques et pratiques du gouvernement

M. Fitch : Tous les membres du Conseil exécutif, y compris le ministre de la Santé, ont reçu une lettre de mandat datée du 7 octobre 2014. Le paragraphe suivant figurait dans toutes les lettres :

Je rappelle aux membres du Conseil exécutif leurs rôles et responsabilités ainsi que les normes d'éthique qu'ils doivent observer. Vous en trouverez une description plus détaillée dans le guide du ministre. Les membres du Conseil exécutif doivent de plus respecter les dispositions relatives aux conflits d'intérêts. Vous devrez faire preuve de vigilance afin d'éviter les réels conflits d'intérêts ainsi que la perception de ceux-ci.

Aujourd'hui, et tout au long de la semaine, le premier ministre a été très catégorique quant aux nombreuses fois où le ministre de la Santé était allé voir le commissaire aux conflits d'intérêts et lui avait posé des questions sur la possibilité ou l'apparence de conflit d'intérêts. J'aimerais demander au ministre — et je suis sûr que le premier ministre répondra à la question — si c'est bien le dernier commissaire seulement qui a changé...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.



[Original]

L'hon. M. Gallant : Je ne sais pas combien de fois je dois expliquer cela, mais je vais quand même le faire. Il est important de souligner que, dans ce dossier, le ministre de la Santé a, en tout temps, communiqué avec le commissaire aux conflits d'intérêts. De plus, je veux souligner qu'il y a eu trois commissaires différents, soit l'ancien commissaire, le commissaire par intérim et celui qui est présentement en poste.

Le ministre de la Santé est allé voir le commissaire lorsqu'il y a eu un nouveau fait dans le dossier, soit que le comité allait peut-être — je souligne encore « peut-être » — faire une recommandation demandant d'arrêter le développement de la région de la plage Parlee pendant une certaine période de temps. En raison de ce fait, le ministre est retourné voir le commissaire, qui lui a dit qu'il n'était pas en situation de conflit mais que cette situation pourrait être perçue comme telle. Le ministère de la Santé devait alors se récuser, et c'est ce qu'il a fait.

[Traduction]

M. Fitch : Il est question de la date des lettres de mandat. Par la suite, dans un article de la CBC paru le 9 octobre 2014, soit deux jours après la publication de la lettre de mandat en question, nous avons pu lire le sous-titre suivant :

Un ministre libéral placera dans une fiducie sans droit de regard les éléments d'actif qu'il détient dans une compagnie et se récusera des discussions à cet égard [Traduction.]

C'était en 2014. Voici des propos du ministre qui sont cités :

Mon intention, bien entendu, c'est de faire les démarches le plus rapidement possible afin de respecter la loi dans son intégralité.

[.....]

Je dois naturellement consulter mon avocat et établir une fiducie sans droit de regard qui respecte les exigences de la loi, et le commissaire aux conflits d'intérêts doit approuver la fiducie. C'est donc ce que je ferai très bientôt. [Traduction.]

Nous avons aussi pu lire ceci dans l'article :

Le premier ministre Brian Gallant a dit plus tôt cette semaine qu'il ne voulait aucun conflit d'intérêts au sein de son gouvernement. [Traduction.]

Le premier ministre ne veut pas non plus qu'il y ait apparence de conflit d'intérêts. Comment est-il possible que le premier ministre et le ministre de la Santé ne se soient jamais rendu compte que l'apparence de conflit d'intérêts était inévitable? Ont-ils fait fi de la lettre de mandat ou la considéraient-ils comme des paroles vides?

L'hon. M. Gallant : J'ai expliqué encore une fois que le ministre de la Santé avait géré la situation en allant voir le commissaire aux conflits d'intérêts à maintes reprises pour s'assurer de ne pas être dans une situation de conflit d'intérêts. Le dernier avis reçu en fonction des nouveaux faits, c'est que le



ministre n'était toujours pas en situation de conflit, mais qu'il pourrait y en avoir l'apparence. Le ministre a donc reçu l'avis de se récuser. En tant que gouvernement, c'est ce que nous préconisons. En tant que ministre, c'est ce qu'il a fait.

Je pense... J'essaie de comprendre les arguments des gens d'en face et je veux y réagir. Je veux essayer de répondre à leurs questions. À mon avis, ils voulaient poser la question suivante : Lorsque le député a été nommé ministre de la Santé, ne savions-nous pas qu'il pouvait y avoir un conflit? Selon moi, c'est ce que le député laisse entendre. Je n'aime pas répondre à des questions hypothétiques. Toutefois, il est difficile de comprendre les questions de l'opposition ; je vais néanmoins tenter d'y répondre. Nous ne savions pas qu'il y avait des préoccupations liées à la qualité de l'eau à l'époque.

Malheureusement, nous n'étions pas au courant de la situation, car le gouvernement précédent, au sein duquel le chef de l'opposition était ministre des Finances, n'a rien fait pour y remédier ni pour la mettre en lumière, même si la préoccupation était réelle. Nous sommes maintenant au courant de la situation et nous y remédions de façon réfléchie, responsable et transparente.

M. Fitch : Il demeure que, en 2014, le ministre de la Santé participait à l'aménagement d'un terrain de camping à la plage Parlee. Quelles que soient les préoccupations qui ont émergé relativement à la qualité de l'eau, à l'époque, il y avait manifestement apparence de conflit d'intérêts à l'égard du ministre de la Santé. La situation était très, très évidente, entre autres, en raison de certains des articles qui ont paru dans les journaux à l'époque.

Étant donné que le premier ministre a confié au ministre de la Santé le mandat d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, pourquoi le premier ministre a-t-il laissé le ministre de la Santé perpétuer l'apparence de conflit d'intérêts pendant toutes ces années, jusqu'à ces derniers mois?

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, le ministre de la Santé est allé voir le commissaire aux conflits d'intérêts. Les hauts fonctionnaires de l'Assemblée ont des rôles et responsabilités clairs, et le rôle du commissaire est d'assurer une surveillance. Il veille à fournir des avis. Il fournit aux députés des interprétations en matière de conflits d'intérêts ou d'éventuels conflits d'intérêts.

Le ministre de la Santé a communiqué avec trois commissaires conformément à la *Loi sur les conflits d'intérêts*, et ils ont tous été d'avis que le ministre n'était pas en situation de conflit. L'avis est encore le même aujourd'hui, mais le commissaire actuel a dit que, étant donné le fait nouveau, soit qu'une interruption des activités d'aménagement dans la région pourrait être recommandée, le ministre devrait se récuser en raison de l'apparence possible de conflit d'intérêts. C'est exactement ce qu'a fait le ministre, et c'est exactement ce que notre gouvernement préconise aussi. Merci.

Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

